



PROPOSITIONS FRANÇAISES DE REFORME DE LA POLITIQUE COMMERCIALE EUROPEENNE

*
* *

Depuis 30 ans, la libéralisation des échanges a dans le même temps tiré la croissance mondiale, et provoqué une augmentation significative des inégalités au sein des sociétés européennes, qui conduit au creusement du fossé entre les « gagnants » et les « perdants » de la mondialisation. Parce qu’il a été trop nié, ce creusement des inégalités représente désormais une menace pour les modes de vie et les choix démocratiques. A terme, il fragilise l’existence même d’une politique commerciale européenne commune.

Bien que l’Union européenne ait développé une stratégie commerciale nouvelle, la crise récente autour du CETA a rendu incontestable que chez nombre de nos concitoyens, la méfiance a désormais cédé le pas au rejet. Face à la paralysie, le sursaut est indispensable. Le statu quo fait courir deux risques à l’Union européenne : l’inadaptation de notre politique commerciale aux enjeux sociaux et environnementaux du XXIème siècle, d’une part, et la marginalisation face aux autres acteurs du commerce mondial, d’autre part.

Afin de permettre l’émergence d’une politique commerciale européenne qui emporte l’adhésion des citoyens européens, la France propose la remise à plat des objectifs poursuivis. Les accords commerciaux doivent devenir des accords de commerce durable susceptibles de recréer un consensus européen, tant sur l’opportunité de la méthode de négociation que sur le contenu des accords. Dans ce cadre, l’enceinte multilatérale qu’est l’Organisation mondiale du commerce (OMC) doit également être redynamisée.

Dans le débat qui devra nécessairement s’ouvrir, l’Union européenne devra relever trois défis :

- **le défi démocratique** : la négociation est devenue lointaine alors même qu’elle affecte directement le quotidien de nos concitoyens en établissant les normes de demain. La question commerciale pose la question de la démocratie.
- **le défi social** : il faut changer d’échelle dans le traitement réservé aux « perdants de la mondialisation ». L’équilibre entre ouverture et protection s’est rompu, donnant l’image d’une Europe ouverte à tous vents. La question du commerce est aussi une question sociale.
- **le défi environnemental** : commerce et climat ne peuvent plus être traités de façon cloisonnée, comme ils le sont aujourd’hui. La politique commerciale doit servir les engagements environnementaux pris lors de la COP21 à Paris. Cette exigence de cohérence portée par le Président de la République devrait être au cœur de la nouvelle politique commerciale. La question commerciale et la question environnementale sont inséparables.

La France formule donc aujourd’hui les propositions suivantes pour contribuer au nécessaire débat sur l’avenir de la politique commerciale européenne.

1/ CHANGER DE METHODE : UNE POLITIQUE COMMERCIALE DEMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE

DES NEGOCIATIONS PLUS TRANSPARENTES

La transparence n'est pas un accessoire, elle est un prérequis. A partir des progrès enregistrés depuis deux ans sur ce sujet à Paris et à Bruxelles, il est nécessaire d'ancrer une réelle culture de la transparence dans la politique commerciale européenne.

Pas de mandats de négociation commerciale secrets : la publicité devra être le régime de droit commun, et non le secret. Tout mandat de négociation commerciale devra être public, sauf exception dument justifiée.

Pas de mandats de négociation périmés : certains mandats ont plus de 15 ans ! Un mandat ne peut perdurer indéfiniment : soit il est modifié, soit il expire. Les mandats de négociation devront contenir une clause de révision et une clause d'extinction.

Des échanges transparents au Conseil : les conclusions des groupes de travail et du Conseil des ministres en format commerce doivent être mises en ligne automatiquement après chaque réunion.

Garantir la transparence des équipes de négociation : rendre publique la composition des équipes de négociation et renforcer les obligations individuelles en matière de prévention des conflits d'intérêt.

DES INSTITUTIONS PLUS RESPONSABLES

Garantir l'application et le respect des règles existantes est tout aussi important que d'en négocier de nouvelles, faute de quoi la légitimité de la politique commerciale est remise en cause. Le Conseil gagnerait à renforcer son implication dans le suivi de la politique commerciale.

Renforcer les moyens alloués à la défense commerciale : veiller à une correcte mise en œuvre de nos accords est tout aussi important que d'en négocier de nouveaux. Aux Etats-Unis, 400 agents fédéraux sont chargés de la défense commerciale (antidumping...) contre moins de 200 pour l'UE.

Justifier chaque négociation avant son lancement : la Commission devrait publier pour chaque négociations au moins trois études socio-économiques, sur une base scientifique pluraliste en mobilisant des écoles de pensée économique clairement distinctes, et de lancer un processus de consultations publiques en ligne avant le lancement de chaque négociation.

Renforcer l'implication du Conseil : le Conseil devra se réunir en format décisionnel plus souvent qu'actuellement (4 réunions par an aujourd'hui).

UNE POLITIQUE COMMERCIALE OUVERTE

L'association des élus et des parties prenantes (représentants de la société civile, fédérations professionnelles,) est la clé à la légitimité de la politique commerciale.

Des parlementaires à la table des négociations : comme dans le modèle américain, des élus doivent pouvoir siéger à la table des négociations commerciales. La participation de parlementaires doit pouvoir être mise à l'étude pour la première fois.

Garantir l'accès aux documents dès le début des négociations : chaque mandat de négociation devra prévoir explicitement quels des documents de négociation seront publics ou ouverts à la consultation par les parlementaires et par les citoyens. Il faut aller vers une politique d'*open data* pour la politique commerciale.

Un comité de suivi des négociations commerciales au niveau européen : la Commission a créé un groupe d'experts pour l'assister dans la négociation du TTIP. Il faut élargir considérablement ce groupe pour qu'il intègre des représentants de la société civile et des fédérations professionnelles. Ce type de comité doit exister pour chaque négociation.

2/ VERS DES ACCORDS DE COMMERCE DURABLE

LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME OBJECTIF DE LA POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale porte désormais autant sur la question des normes de production que sur les droits de douanes. Les accords devront permettre de lutter contre la circulation des biens et services produits en méconnaissance des normes sociales et environnementales

Protéger le droit à réguler des Etats en insérant systématiquement la Cour publique d'investissement (*Investment Court system*), première étape vers une Cour publique multilatérale, dans les accords.

Sanctionner les infractions au droit social et environnemental international dans les accords de l'UE : le chapitre « Développement durable » devra être soumis au mécanisme de règlement des différends Etat à Etat (*State to State Dispute Settlement*).

Garantir la réciprocité en modernisant les instruments de défense commerciale : la lutte contre la concurrence déloyale passe par une accélération des travaux portant sur la modernisation des instruments de défense commerciale et sur la réciprocité pour les marchés publics.

EVALUER LES EFFETS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES ACCORDS

Les études d'impact sont des outils pertinents à conditions qu'elles soient disponibles en temps utile et qu'elles ne se limitent pas à une appréciation globale des effets des accords.

Evaluer les effets économiques et sociaux de chaque accord : des évaluations *ex ante* de l'impact économique et social, filière par filière et par zone géographique, doivent être réalisées. Une appréciation du nombre d'emplois créés et détruits, à court, moyen et long termes est indispensable.

Evaluer les effets environnementaux avant le lancement de chaque négociation : un rapport d'empreinte carbone avant chacune des négociations, précisant les mesures de compensation à adopter, devra être présenté.

3/ VERS UNE SOLIDARITE EFFECTIVE ENTRE LES ETATS MEMBRES

Le libre-échange crée des gagnants et des perdants : si l'Union européenne échoue à accompagner ceux qui ne bénéficient pas de l'ouverture commerciale, elle peinera à retrouver le sens qui lui fait aujourd'hui défaut. L'Europe commerçante doit être une Europe solidaire.

REMEDIER AUX EFFETS NEGATIFS DU COMMERCE

Les études d'impact sont des outils pertinents à conditions qu'elles soient disponibles en temps utile et qu'elles ne se limitent pas à une appréciation globale des effets des accords.

Moderniser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEAM) : ce fonds de 150 M€/an destiné à soutenir les « perdants » de la mondialisation n'est pas à la hauteur des enjeux. Avec un budget près de 5 fois inférieur à son homologue américain (le *Trade Adjustment Assistance*), le FEAM doit changer de dimension, ses montants doivent être significativement augmentés, les conditions d'éligibilité simplifiées et le rythme de décaissement rehaussé.

CREER LES CONDITIONS DE LA SOLIDARITE

Les études d'impact sont des outils pertinents à conditions qu'elles soient disponibles en temps utile et qu'elles ne se limitent pas à une appréciation globale des effets des accords.

Relancer une politique industrielle ambitieuse : orienter durablement l'investissement en Europe sur la transition énergétique, et les nouveaux enjeux industriels.